Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité Paroisse de Senneterre, tenue le 16 janvier 2023 à 20h au bureau municipal situé au 100, rue du Portage à Senneterre.

Étaient présents :
Mme Jacline Rouleau, mairesse
Mme Lucie Turgeon, conseillère siège nº 1
M. Antoine Durand – Saddier, conseiller siège nº 2
M. Jean-Marc Perrier, conseiller siège nº 3
Mme Lucie Lafrance, conseillère siège nº 4
Mme Rachel Jean, conseillère siège nº 5
M. Martin Dandurand, conseiller siège nº 6

Étaient également présents :
Mme Mélanie Hébert, directrice générale et greffière-trésorière
M. Jean-Pierre Raymond, inspecteur municipal

Ouverture de la séance

Formant quorum sous la présidence de Mme Jacline Rouleau, mairesse.

Résolution
No 23-01-01

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Rachel Jean, appuyé par le conseiller Martin Dandurand:

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que soumis aux membres du conseil, en ajoutant les points 8.1 à 8.3 dans *« Affaires nouvelles »**;***

1. Mot de bienvenue et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2022
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 décembre 2022
5. Correspondances
6. Adoption des comptes fournisseurs du mois de décembre 2022
7. Administration
   - 7.1 Dépôt du rapport concernant l'application de son règlement sur la gestion contractuelle
   - 7.2 Adoption du règlement no. 293-2022 portant sur le taux de taxation et de tarification pour l'exercice financier 2023
   - 7.3 Adoption du règlement no. 295-2022 relatif aux traitements des élus municipaux
   - 7.4 Approbation des prévisions budgétaires 2023 du Transport collectif Bell
   - 7.5 Renouvellement adhésion 2023 – ADMQ
   - 7.6 Démarche Municipalité amie des aînés – Modification du Comité de pilotage
   - 7.7 Comité de suivi du plan d'action MADA
   - 7.8 Adoption du plan d'action - MADA
   - 7.9 Adoption du règlement no. 294-2022 relatif à l'établissement d'un programme triennal d'inspection des fosses
   - 7.10 Avis de motion et dépôt du projet de règlement no 296-2023 relatif à la démolition d'immeubles
   - 7.11 Avis de motion et dépôt du projet de règlement no 297-2023 relatif aux dérogations mineures
   - 7.12 Formation COMBEQ – Initiation au Code de construction du Québec
   - 7.13 Formation COMBEQ – Partie 9 du Code de construction du Québec
   - 7.14 Formation COMBEQ – Partie 10 du Code de construction du Québec
   - 7.15 Mandater un représentant – Transport Collectif Bell inc.
8. Affaires Nouvelles
   - 8.1 Adhésion 2023 – Radio S de Senneterre
   - 8.2 Forum municipal sur les activités minières – Union des municipalités du Québec
   - 8.3 Programme d'aide à la voirie locale – Entretien du réseau routier local
9. Période de questions
10. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité

Résolution
Nº 23-01-02

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2022

Attendu que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2022 et renoncent à la lecture;

Il est proposé par la conseillère Lucie Lafrance, appuyé par le conseiller Martin Dandurand :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2022 tel que soumis.

Résolution
Nº 23-01-03

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 décembre 2022

Attendu que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 décembre 2022 et renoncent à la lecture;

Il est proposé par la conseillère Rachel Jean, appuyé par le conseiller Antoine Durand-Saddier :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 décembre 2022 tel que soumis.

Résolution
Nº 23-01-04

Approbation des comptes fournisseurs du mois de décembre 2022

Il est proposé par la conseillère Mme Lucie Lafrance:

Que les membres du conseil approuvent la liste des comptes à payer du mois de décembre 2022, au montant total de 192 073, 03 $.

Que Mme Mélanie Hébert, greffière-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour couvrir les dépenses autorisées**.**

Adoptée à l'unanimité

Dépôt du rapport concernant l'application de son règlement sur la gestion contractuelle

L'application du règlement sur la gestion contractuelle n'a soulevé aucune problématique ou situation particulière. *Conformément à l'article 938.1.2 du Code municipal*

Résolution
Nº 23-01-05

Adoption du règlement no. 293-2022 portant sur le taux de taxation et de tarification pour l'exercice financier 2023

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté, déposé et adopté lors de la séance du conseil tenue le 5 décembre 2022;

Considérant que toutes les dispositions de l'article 445 du Code municipal ont été respectées;

Considérant que ce règlement a fait l'objet d'un changement depuis le dépôt du projet :

- Le logement intergénérationnel a été retiré dans l'article 3;

Il est proposé par la conseillère Lucie Turgeon, appuyé par la conseillère Lucie Lafrance et unanimement résolu :

D'adopter le règlement no. 293-2022 portant sur le taux de taxation et de tarification pour l'exercice financier 2023.

Résolution
Nº 23-01-06

Adoption du règlement no. 295-2022 relatif aux traitements des élus municipaux

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté, déposé et adopté lors de la séance du conseil tenue le 5 décembre 2022;

Considérant que toutes les dispositions de l'article 445 du Code municipal ont été respectées;

Il est proposé par le conseiller Martin Dandurand, appuyé par le conseiller Jean-Marc Perrier et résolu à la majorité incluant la voix de la mairesse :

D'adopter le règlement no. 295-2022 relatif au traitement des élus, ce règlement a fait l'objet d'aucun changement depuis le dépôt du projet.

Résolution
Nº 23-01-07

Approbation des prévisions budgétaires 2023 du Transport collectif Bell

Il est proposé par la conseillère Lucie Lafrance, appuyé par le conseiller Antoine Durand-Saddier et unanimement résolu :

Que la contribution des municipalités représentant 70 600 $, calculé au prorata de sa richesse foncière uniformisée, ce qui représente la somme de 23 100,53 $ pour la Paroisse de Senneterre;

Que la Municipalité Paroisse de Senneterre approuve les prévisions budgétaires de l'organisme Transport collectif Bell pour l'année 2023 au montant de 235 000 $.

Résolution
Nº 23-01-08

Renouvellement adhésion 2023 - ADMQ

Il est proposé par la conseillère Lucie Turgeon, appuyé par la conseillère Lucie Lafrance et unanimement résolu :

De renouveler l'adhésion 2023 de l'Association des directeurs municipaux (ADMQ) au coût de 909 $ avant taxes pour Mme Mélanie Hébert, directrice générale et greffière-trésorière.

Résolution
Nº 23-01-09

Démarche Municipalité amie des aînés – Modification du Comité de pilotage

Attendu qu'en vertu de la résolution no. 21-06-86 adoptée le 7 juin 2021, la municipalité a créé et mis sur pied un comité de pilotage ayant le mandat de réaliser la démarche Municipalité amie des aînés (MADA);

Attendu que la composition de ce comité a été modifiée suite au départ de certains membres et qu'il y a lieu d'officialiser la composition actuelle du comité;

À ces causes, il est proposé par la conseillère Rachel Jean, appuyé par la conseillère Lucie Turgeon et unanimement résolu :

Que le comité de pilotage « Comité Action Ainés» soit composé comme suit :

1. Mme Marie-Pier Pelletier : élue municipale de la Ville de Senneterre responsable des dossiers ainées;
2. M. Antoine Durand-Saddier : élu municipal de la Municipalité Paroisse de Senneterre responsable des dossiers ainées;
3. Mme Isabelle Servant : coordonnatrice des loisirs et du projet MADA de la Ville de Senneterre;
4. Mme Sophie Boudreault : gestionnaire milieu de vie, direction de la santé publique du CISSSAT;
5. Mme Ysabelle Lamarche : nutritionniste, intervenante Saine Habitude de vie, direction de la santé publique CISSSAT;
6. Mme Charlotte Wabanonik : responsable des dossiers ainés du centre d'entraide et d'amitié autochtone de Senneterre;
7. Mme Micheline Durand : directrice générale adjointe de la Corporation de développement communautaire Universeau;
8. Mme Lisette Gareau : retraitée, aînée représentant le secteur de la Ville de Senneterre ;
9. Mme Lucie Marcoux : retraitée, aînée représentant le secteur de la Municipalité Paroisse de Senneterre;
10. Mme Isabelle Bernier : directrice générale de la résidence pour aînés l'îlot d'Or inc.;
11. Mme Josée Bobolia : organisatrice communautaire, direction de la santé publique du CISSSAT;
12. M. Nicolas Guillemette : kinésiologue en santé publique, direction de la santé publique du CISSSAT ;
13. Mme Ginette Boudreau : kinésiologue en santé publique, direction de la santé publique du CISSSAT ;

14. Mme Caroline Larocque-Allard : chargé de projet, Municipalité amie des aînés (MADA).

Résolution
Nº 23-01-10

Comité de suivi du plan d'action MADA

Il est proposé par le conseiller Antoine Durand-Saddier, appuyé par le conseiller Jean-Marc Perrier et unanimement résolu :

D'autoriser la mise sur pied du comité de suivi du plan d'action MADA qui aura comme mandat de suivre et de soutenir la réalisation des actions lors du processus de mise en œuvre du plan d'action.

Que le comité de suivi du plan d'action soit composé comme suit :

- Antoine Durand Saddier – Conseiller municipal responsable des dossiers ainés
- Marie-Pier Pelletier - Conseillère municipale responsable des dossiers ainés
- Isabelle Servant – Coordonnatrice des loisirs à la Ville de Senneterre

Résolution
Nº 23-01-11

Adoption du plan d'action - MADA

Attendu que le comité de pilotage MADA a conçu un plan d'action aînés 2023-2026;

Il est proposé par la conseillère Rachel Jean, appuyé par le conseiller Martin Dandurand et unanimement résolu :

D'adopter le plan d'action aînés 2023-2026 de la Municipalité Paroisse de Senneterre.

Résolution
Nº 23-01-12

Adoption du règlement no. 294-2022 relatif à l'établissement d'un programme triennal d'inspection des fosses

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté, déposé et adopté lors de la séance du conseil tenue le 5 décembre 2022;

Considérant que toutes les dispositions de l'article 445 du Code municipal ont été respectées;

Il est proposé par la conseillère Lucie Lafrance, appuyé par le conseiller Jean-Marc Perrier et unanimement résolu :

D'adopter le règlement no. 294-2022 relatif à l'établissement d'un programme triennal d'inspection des fosses, ce règlement a fait l'objet d'aucun changement depuis le dépôt du projet.

Avis de motion et dépôt du projet de règlement no 296-2023 relatif à la démolition d'immeubles

Rachel Jean, conseillère donne avis de motion que le règlement no 296-2023 relatif à la démolition d'immeubles sera adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui aura lieu le 6 février 2023 et elle procède au dépôt du projet de règlement.

Avis de motion et dépôt du projet de règlement no 297-2023 relatif aux dérogations mineures

Rachel Jean, conseillère donne avis de motion que le règlement no 297-2023 relatif aux dérogations mineures sera adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui aura lieu le 6 février 2023 et elle procède au dépôt du projet de règlement.

Résolution
Nº 23-01-13

Formation COMBEQ – Initiation au Code de construction du Québec

Il est proposé par la conseillère Lucie Lafrance, appuyé par la conseillère Lucie Turgeon et unanimement résolu :

D'autoriser M. Jean-Pierre Raymond, inspecteur municipal à suivre la formation « Initiation au Code de construction du Québec » offerte par la COMBEQ au cout de 320.26 $ qui aura lieu le 22-23 mars prochain.

Résolution
Nº 23-01-14

Formation COMBEQ – Partie 9 du Code de construction du Québec

Il est proposé par la conseillère Rachel Jean, appuyé par le conseiller Martin Dandurand et unanimement résolu :

D'autoriser M. Jean-Pierre Raymond, inspecteur municipal à suivre la formation sur la « Partie 9 du Code de construction du Québec » offert par la COMBEQ au cout de 846.88 $ qui se déroulera sur 6 demi-journées du 4 avril au 13 avril prochain.

Résolution
Nº 23-01-15

Formation COMBEQ – Partie 10 du Code de construction du Québec

Il est proposé par le conseiller Antoine Durand-Saddier, appuyé par le conseiller Martin Dandurand et unanimement résolu :

D'autoriser M. Jean-Pierre Raymond, inspecteur municipal à suivre la formation sur la « Partie 10 du Code de construction du Québec » offert par la COMBEQ au cout de 320.26 $ qui se déroulera le 29 - 30 mars prochain.

Résolution
Nº 23-01-16

Mandater un représentant – Transport Collectif Bell inc.

Attendu que le mandat de M. Jean-Marc Perrier a pris fin en 2022;

Attendu que les mandats sont d'une durée de deux ans ;

Il est proposé par la conseillère Lucie Lafrance, appuyé par la conseillère Lucie Turgeon et unanimement résolu :

De mandater M. Jean-Marc Perrier comme représentant de la Municipalité Paroisse de Senneterre au comité du Transport Collectif Bell inc pour 2023-2024.

Résolution
Nº 23-01-17

Adhésion 2023 – Radio S de Senneterre

Attendu que la municipalité Paroisse de Senneterre désire soutenir la radio locale «Radio S » de Senneterre;

Il est proposé par la conseillère Rachel Jean, appuyé par le conseiller Antoine Durand-Saddier et unanimement résolu :

De payer l'adhésion pour l'année 2023 au coût de 30 $.

Résolution
Nº 23-01-18

Forum municipal sur les activités minières – Union des municipalités du Québec

Il est proposé par la conseillère Lucie Lafrance, appuyé par la conseillère Lucie Turgeon et unanimement résolu :

D'autoriser Mme Jacline Rouleau, mairesse à assister au Forum sur les activités minières de l'Union des municipalités du Québec qui aura lieu le 26 janvier 2023 à Gatineau;

De défrayer les coûts s'y rattachant.

Résolution
Nº 23-01-19

Programme d'aide à la voirie locale - Entretien du réseau routier local

Attendu que le ministère des Transports a versé une compensation de 158 969 $ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2022;

Attendu que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Il est proposé par le conseiller Jean-Marc Perrier, appuyé par le conseiller Antoine Durand-Saddier et unanimement résolu :

Que la Municipalité Paroisse de Senneterre informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie locale.

Période de questions

Conformément à l'article 150 du *Code municipal du Québec*, une période de questions est tenue.

Résolution
Nº 23-01-20

Levée de l'assemblée

Proposé par le conseiller Jean-Marc Perrier.
L'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée.

_____	_____
Jacline Rouleau,	Mélanie Hébert,
Mairesse	Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Jacline Rouleau, Mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Le procès-verbal reproduit l'intégralité des propos tenus lors de la séance du conseil.